

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### PORTÉE

1. Les présentes Conditions Générales de vente («CGV») s'appliquent aux marchés et ventes («Commandes») de produits, fournitures, objets et/ou matériels («Marchandises»), passés auprès de la société Cégécol SNC (383 574 316 RCS Nanterre) («Société») par ses clients (ci-après «Clients»). Sauf stipulation contraire spécifiée dans les lettres de la Société, les **Commandes passées** avec un Client sont soumises, sans exception, aux CGV. Les CGV annulent et remplacent toutes dispositions antérieures de même objet. Toute Commande entraîne l'adhésion du Client sans réserve aux CGV et sa renonciation à toute condition qui figurerait sur son bon de commande ou dans ses conditions d'achat. Ces conditions générales de vente s'appliquent :

- ✓ aux Commandes faites au nom et pour le **compte de la Société et/ou**,
- ✓ aux Commandes faites par la Société **au nom et pour le compte de tiers** à titre de prestataire de service, de sous-traitant ou autrement.

### POUVOIRS

2. La Société n'est liée par les propositions qui pourraient être faites par ses représentants, agents ou tous autres délégués de la Société que sous réserve que celles-ci fassent l'objet d'une confirmation écrite et valablement signée émanant de la Société. La Société ne peut dès lors en aucun cas être tenue de pourvoir à une Commande si cette dernière n'a pas été préalablement et expressément acceptée par accusé de réception numéroté et signé par la Société. Nonobstant ce qui précède, la livraison au Client d'une commande par la Société matérialise son acceptation.

### MODIFICATIONS

3. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis et de manière discrétionnaire, les prix et renseignements portés sur ses catalogues, prospectus et tarifs ainsi que de modifier ou d'arrêter tout ou partie des produits mis en avant dans ses communications.

Seules les offres écrites engageant la Société vis-à-vis de ses Clients et ce, dans les strictes limites des conditions particulières comme suit : les poids, les volumes, les conditionnements, etc. mentionnés sur les tarifs en vigueur.

### CONFIRMATIONS ET RÉSERVES

4. Il est rappelé que les commandes des Clients ne font pas systématiquement l'objet d'une confirmation écrite, tant que les conditions indiquées correspondent en tous points aux CGV et aux tarifs en vigueur au jour de la Commande.

Toutefois, **pour toute modification de prix et/ou de autres conditions**, la Société confirmera systématiquement la **Commande**. Dans ce cas, seule cette confirmation écrite sera considérée comme valable. **Faute pour le Client** de présenter ses observations **dans le délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception** de cette confirmation, celle-ci sera considérée comme entièrement acceptée et fera foi, en cas de litige.

### COMMANDES ADDITIONNELLES

5. En cas de Commandes additionnelles à une Commande déjà acceptée par la Société, les prix, délais et éventuellement autres conditions de cette Commande additionnelle sont discutés spécialement avec le Client et font l'objet d'un accord complémentaire écrit entre les parties. Il résulte de ce qui précède que les conditions consenties pour la Commande initiale par la Société ne peuvent en aucun cas être automatiquement appliquées à la Commande complémentaire.

### PRIX ET DELAIS DE LIVRAISON

6. Sauf indication dans ses offres d'un autre délai d'option, **les propositions de prix de la Société** (même avec formule de révision) et délais de livraison ne sont valables que **pendant un (1) mois** à compter de leur date d'émission. Passé ce délai d'option, elles n'engagent plus la Société et, en tout état de cause, peuvent subir les variations imposées par la Société.

Sauf accord contraire écrit entre les parties, toutes les Commandes s'exécutent **aux prix en vigueur fixés** par la Société et, à la date de confirmation de Commande ou, à défaut de confirmation de Commande, à la date de la Commande par le Client. Les Prix s'entendent hors taxes et autres frais, sauf stipulations contraires dans la confirmation de Commande.

Les délais de livraison des Marchandises sont donnés par la Société à titre indicatif et ne sauraient donner lieu au paiement de pénalités et/ou de dommages et intérêts. Un retard de livraison ne peut donc donner lieu à pénalité et/ou à dommages et intérêts **que si le marché l'a prévu expressément avec la réciprocité** d'une prime d'égale importance en cas de livraison anticipée sur les délais de livraison indiqués par la Société. En tout état de cause, les délais de livraison **s'entendent sous réserve de cause d'exonération** (rebut de production important, grève du personnel de la Société ou celui de ses fournisseurs, pénurie de matières premières, retard dans les transports, incendie ou toute autre cause indépendante de la volonté de la Société) et sous réserve que les contractants de la Société aient, en temps voulu, rempli les obligations inhérentes aux conditions de paiement prévues et fourni tous renseignements nécessaires à l'exécution de la Commande. Toute cause d'exonération donne le droit pour la Société de prolonger le délai de la livraison, ou, au cas où l'exécution de la Commande dans un délai raisonnable s'avérerait difficile, résilier ladite Commande. **Ces retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation** de la Commande ou la demande de dommages et intérêts de la part du Client.

Si la livraison est retardée pour une cause qui n'est pas imputable à la Société, les Marchandises prêtes sont emmagasinées et manutentionnées s'il y a lieu **aux frais et risques exclusifs du Client** qui conserve, quant au paiement, les mêmes obligations que si la livraison lui avait été faite. Si une pénalité a été spécialement stipulée, elle ne pourra en aucun cas dépasser le pourcentage qui aura été convenu et confirmé par la Société.

Le paiement des Commandes ne peut être retardé ou modifié du fait des éventuelles pénalités dues par la Société. En cas de cessation de paiement, de traite ou autre effet de commerce non honoré ou autrement, d'insolvabilité du Client, les Commandes en cours seront automatiquement et immédiatement annulées sans mise en demeure préalable de la Société.

### FRAIS AFFÉRENTS

7. Tous les frais occasionnés pouvant grever la Commande, soit directement soit indirectement, comme par exemple une augmentation de tarif des transports, soit de douanes, impôts, survenus après l'acceptation de la Commande par le Client, entraîneront une majoration correspondante du prix convenu, même s'il s'agit d'un prix forfaitaire.

### EMBALLAGE - TRANSPORTS

8. Sauf stipulation contraire, les frais d'emballage, de transport et d'assurance, les droits d'octroi et de douane, ou toutes autres dépenses accessoires, restent à la charge du Client et sont payables au comptant. Sauf stipulation contraire, les emballages ne sont jamais repris par la Société. Livraison sur palette Europe : une participation forfaitaire est facturée à l'unité au Client. Les Marchandises, même expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire qui, en cas de retard, avaries ou manquants, doit exercer son recours contre le transporteur ou faire auprès de ce dernier les réserves nécessaires pour permettre l'exercice de ce recours, dans les formes et délais légaux.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

9. Les parties conviennent que les Marchandises faisant l'objet des présentes conditions ne deviendront la propriété du Client qu'après encaissement effectif par la Société de l'intégralité du prix convenu, y compris de ses accessoires. La remise d'un effet de commerce en paiement n'entraîne pas novation. En conséquence, la créance ordinaire subsiste, avec toutes les garanties attachées (y compris la réserve de propriété), jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. Les risques inhérents aux Marchandises, pour quelque cause que ce soit, y compris pour cas fortuits ou de force majeure, sont supportés par le Client jusqu'à leur complet paiement par ce dernier. Le Client s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les Marchandises restent individualisées comme étant la propriété de la Société.

A défaut de règlement intégral par le Client, la Société se réserve le droit de revendiquer les Marchandises, étant entendu que les Marchandises en possession du Client sont présumées à tout moment celles encore impayées. Le Client doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer la réception, l'entretien et la parfaite conservation des Marchandises, nonobstant la clause de réserve de propriété. Le Client s'engage à assurer les Marchandises vendues pour le compte de qui il appartient, contre tous les risques qu'elles peuvent courir ou créer dès leur départ des locaux de la Société. En sus, toute somme versée en acompte reste acquise à la Société à titre de clause pénale, sans mise en demeure préalable par la Société.

### STOCKAGE - RESPONSABILITÉ

10. Le Client s'engage à stocker et détenir les Marchandises conformément aux réglementations en vigueur et en tenant compte des mentions pouvant se trouver sur leurs emballages et les fiches techniques. Le Client reconnaît avoir reçu de la Société une documentation concernant les caractéristiques, spécifications et préconisations d'emploi de toute Marchandise commandée et, en conséquence, disposer des informations nécessaires et suffisantes dans le cadre de l'utilisation qu'il entend faire de toute Marchandise.

La Société s'engage à remplacer, en cas de vice caché des Marchandises vendues, les Marchandises défectueuses. Le Client, pour se prévaloir de cette garantie, devra aviser la Société sans délai et par écrit des vices cachés qui se sont révélés.

Quant aux dommages matériels ou corporels ou tous autres préjudices, directs ou indirects, pouvant résulter de ces vices, la Société n'assume aucune responsabilité plus étendue que celle définie à l'alinéa ci-dessus, à moins qu'elle n'ait commis une faute lourde. La responsabilité de la Société ne pourra être recherchée du fait des erreurs ou négligences, même légères, dans l'utilisation des Marchandises. Par exemple en cas de :

- ✓ non-respect des prescriptions de pose figurant sur les emballages et/ou notices techniques,
- ✓ non-respect des Règles de l'Art (D.T.U., C.P.T., etc...),
- ✓ emploi de Marchandises altérées (gel, humidité, date de péremption dépassée, etc.) par le Client. Aucune action en recherche des responsabilités sur le fondement des articles 1792.1 à 4 du Code Civil ne pourra être intentée contre la Société pour les Marchandises, destinées à la construction, fabriquées et/ou vendues par la Société.

En toute hypothèse, toute action concernant des vices prétendus des Marchandises devra faire l'objet d'une notification préalable au siège de la Société et sera précédée d'une visite du chantier ou du lieu des dommages par les services techniques de la Société. Ceux-ci pourront, à tout moment, librement visiter les lieux et constater, s'il y a lieu, les négligences ou fautes dans l'utilisation des Marchandises sans qu'aucune intervention de la Société sur un chantier ne puisse être considérée comme une reconnaissance de responsabilité de la Société. La Société formule toutes réserves sur la nature des supports et matériaux pour lesquels les Marchandises sont utilisées et ne peut être tenue responsable d'une absence de compatibilité.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

11. Sauf dérogation expresse, les paiements sont faits par le Client au siège de la Société, nets et sans escompte, dans un délai de trente (30) jours à partir de la date d'émission de facture. En cas d'escompte convenu entre les parties par écrit, seule la T.V.A. correspondant au prix payé est déductible. Tout règlement intervenu après la date de paiement figurant sur la facture, porte, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de un et trois dixième pour cent (1,3 %) pour chaque période de trente (30) jours calendaires de retard et au prorata d'une fraction d'une telle période. Cette clause ne nuit pas à l'exigibilité de la dette qui devient immédiatement exigible à défaut de paiement à échéance. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement, d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le Client, ou en cas de sa faillite, liquidation de biens, règlement judiciaire ou cessation de paiement, ainsi que dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation d'une des traites ne sont pas effectués à la date, toutes les sommes dues à la Société deviennent, de plein droit et sans mise en demeure préalable, immédiatement et intégralement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12. Les marques et signes distinctifs apposés sur les Marchandises commercialisées restent la propriété exclusive de la Société ou du tiers qui a valablement concédé un droit à la Société sur lesdits marques et signes distinctifs ; la vente ou la promotion de Marchandises ne confère nul droit de propriété au Client sur les marques ou signes distinctifs considérés.

### RÉSOLUTION DE LA VENTE

13. A défaut de paiement par le Client d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et sept (7) jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit, si bon semble à la Société.

### CLAUSES ATTRIBUTIVES DE JURIDICTION

14. En cas de contestation de quelque nature que ce soit, le tribunal de Nanterre sera seul compétent, nonobstant le lieu du siège social de la Société. Les traites, acceptation ou tout autre mode de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à la présente clause attributive de juridiction. Cette clause attributive de juridiction s'exerce même s'il y a pluralité de défendeurs ou appels en garantie et quelles que soient les conditions de vente ou modes de règlements acceptés.

### DÉROGATION

15. Toute convention particulière ou dérogation à l'une des présentes conditions générales doit faire, de la part de la Société, l'objet de stipulation spéciale écrite. Toutes les conditions générales définies ci-dessus qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet.

Ce tarif est valable pour la France Métropolitaine.  
Pour l'export, nous consulter.